



Affiché le 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 01/2024 : Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Par courrier en date du 20 mars 2024, Monsieur Jérémy BERTHELOT, conseiller municipal élu lors des élections du 15 mars 2020, a fait part de sa démission à Monsieur le Maire.

Cette décision est devenue exécutoire dès sa réception par les services municipaux le même jour.

Madame la Préfète de la Région Grand Est, préfète de zone de défense et de sécurité Est, et préfète du Bas-Rhin, a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Le conseil municipal ne se compose donc plus que de 26 membres.

Afin de le ramener à son effectif légal de 27 membres, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

A cet effet et conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Accusé de réception en préfecture  
067-216705517-20240409-DCM09042024\_INS-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

Monsieur Cyrille JOCHUM venant dans l'ordre de la liste « Wolfisheim dynamique et citoyenne », Monsieur le Maire peut procéder à son installation.

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**



Michèle le 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

COMMUNE DE WOLFISHEIM  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 02/2024 : Compte administratif 2023**

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année.

Le Compte Administratif 2023 de la commune de Wolfisheim étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier et présentant le même résultat pour l'exercice 2023 soit un excédent global de 1 446 726.54 €.

Fonctionnement	379 417.35
Investissement (= résultat de l'année)	- 142 309.48
Excédent fonctionnement 2022	999 724.38
Excédent investissement 2022	209 894.29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 à L2343-2 concernant les finances communales,

**Considérant** que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Trésorier principal et propose le même résultat pour l'exercice 2023,

**Considérant** les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**Considérant** que Monsieur le Maire, Eric Amiet s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Maurice Saum, 1<sup>er</sup> adjoint pour le vote du compte administratif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***



AMiet le 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 03/2024 : Compte de gestion 2023**

Le compte de gestion dressé par les services de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques du SGC d'Erstein correspond aux écritures du compte administratif de l'ordonnateur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***

Accusé de réception en préfecture  
067-216705517-20240409-DCM0904204\_CG23-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024





Affiché le 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 04/2024 : Affectation des résultats 2023**

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

La section de fonctionnement du budget fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2023 de 1 379 141,73€, Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (379 417.35 euros) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (1 209 618.67 euros).

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 67 584.81€ pour 2023. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2023(-142 309.48euros) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (209 894.29 euros).



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

Il est demandé au Conseil Municipal, d'adopter l'affectation du résultat comme suit :

Article 001 : 67 584,81€ correspondant à l'excédent d'investissement du compte administratif 2023 (section d'investissement recette)

Article 1068 : 300 000 € correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé

Article 002 : 1 079 141,73€ correspondant l'excédent de fonctionnement reporté

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 sur l'exercice 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 05/2024 : Vote des taux de la fiscalité directe locale / Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

**VU** le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

**VU** la délibération du 21 mars 2023 adoptant les taux de la fiscalité locale

**VU** la délibération du 13 juin 2023 portant rectification du taux de la taxe d'habitation

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'habitation tel que définie ci-après :**

- TH (taxe d'habitation) : 20.19 %



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**DECIDE ne pas modifier les taux des taxes foncières tel que définies ci-après :**

- TFFB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 35,14 %
- TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 67,39 %

**D'autoriser le Maire à signer tous actes relatifs.**

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

067-216705517-20240409-DCM09042024\_TX-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Affiche le 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 06/2024 : Budget primitif 2024**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2024.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
11 Charges à caractère général	1 364 088,32 €	70 Produit des services du domaine	326 800,00 €
12 Charges de personnel	1 938 000,00 €	73 Impôts et taxes	2 897 592,85 €
14 Atténuation de produits	164 260,00 €	74 Dotations et participations	381 025,42 €
15 Charges financières et autres charges	130 010,00 €	75 Autres produits de gestion courante	203 430,00 €
65 Autres charges de gestion courante	184 555,00 €	76 Produits financiers	10,00
22 Dépenses imprévues	0,00	77 Produits exceptionnels	15 500,00 €
23 Virements à la section d'investissement	1 154 586,68 €	13 atténuation de charges	32 000,00 €
42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000,00 €	2 Excédents de fonctionnement reporté	1 079 141,73 €
<b>Total</b>	<b>4 935 500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 935 500,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
16 emprunts et dettes assimilées	238 048,33 €	10 dotations, fonds divers et réserves	398 244,51 €
20 immobilisations incorporelles	191 508,00 €	13 subventions d'investissement	334 574,52 €
21 immobilisations corporelles	890 760,39 €	15 provisions pour risque et charge	17 806,00 €
23 immobilisations en cours	930 000,00 €	16 emprunts et dettes assimilées	204 954,00 €
27 autres immobilisations financières	1 000,00 €	20 immobilisations incorporelles	0,00
20 dépenses imprévues	0,00	28 amortissements des immobilisations	63 566,00 €
		1 Excédent d'investissement reporté	67 584,81 €
		Virement de la section de	
		fonctionnement	1 154 586,68 €
		24 Produits des cessions	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 251 316,72 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 251 316,52 €</b>

ACCUSÉ DE RÉCEPTION EN PRÉFECTURE  
067-216705517-20240409-DCM09042024\_BP-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

En annexe, le Conseil Municipal dispose des documents suivants :

- projet de budget primitif 2024,
- état de l'extinction de la dette,
- liste des projets d'investissement chiffrés,
- liste des subventions versées par la commune.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes CONTRE : Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM) :**

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***

M. Michel le 11.04.24



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 07/2024 : Majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Conformément aux dispositions de l'article 1407 *ter* du code général des impôts (CGI), les conseils municipaux des communes situées dans le périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants prévue (TLV) à l'article 232 du CGI peuvent majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le taux majoré est intégré dans le plafond existant des taux de taxe d'habitation. L'instauration de la majoration est subordonnée à une délibération prise avant le 1<sup>er</sup> octobre d'une année pour être applicable aux impositions dues à compter de l'année suivante.

Le décret n° 2023-822 du 25 août 2023 a étendu la liste des communes qui peuvent imposer cette majoration.

**VU** l'article 1407 *ter* du code général des impôts,

**VU** Le décret n° 2023-822 du 25 août 2023 a étendu la liste des communes qui peuvent imposer cette majoration.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire pour l'équilibre des finances communales de majorer au maximum la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

**CONSIDERANT** que la ville de Wolfisheim fait partie de la liste visée dans le décret n° 2023-822 du 25 août 2023



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

Admise le 11.04.24



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 08/2024 : Délibération pour la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le montant des dépenses réelles 2023 s'élevait 3 544 175,79 € en section de fonctionnement et 1 231 604,48 € en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2023 sur 265 813.18€ en fonctionnement et 92 370.345 € en investissement.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

Recueil de réception en préfecture  
067-216705517-20240409-DCM09042024\_FON-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Article 6 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 09/2024 : Validation de la phase 2 pour la rénovation globale des écoles de Wolfisheim**

**Vu** les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

**Vu** l'annonce par la Première Ministre en date du 27 août 2022 de création et d'inscription du fonds vert dans la loi de finances pour 2023,

**Vu** La circulaire TREL2235937C du 14 décembre 2022, publiée le 18 janvier 2023 précisant les modalités de mise en œuvre du fonds vert,

**Vu** la délibération du 5 octobre 2021 d'engagement des communes dans le programme ACTEE-AMI SEQUOIA,

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> février 2022 portant demande de subvention pour l'opération de rénovation énergétique et thermique de bâtiments communaux,

**Vu** l'audit de la société IMAEE en date du 18 octobre 2021,

**Vu** les conclusions du cabinet d'architecte KALEOS sur l'audit de la société IMAEE,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2023 portant demande de subvention pour l'opération de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux,

**Vu** l'arrêté de la Préfecture du Bas-Rhin - 2023 N° RENO 04-23 portant attribution d'une subvention à la commune de WOLFISHEIM destinée au financement de l'opération de Rénovation énergétique globale des écoles de Wolfisheim,

Accusé de réception en préfecture  
067-216705517-20240409-DCM09042024\_VAL-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**Vu** le chiffrage de l'équipe de maîtrise d'œuvre en phase « DIAG » annexé à la présente délibération,

**Vu** l'avis positif des commissions réunies en date du 11 mars 2024,

**Vu** la délibération en date du 09 avril 2024, Autorisation de programme, crédits de paiement pour la rénovation énergétique des écoles élémentaire et maternelle pour un montant d'opération de 1 250 000 euros,

**Considérant** les évolutions intervenues dans l'intervalle des études précitées, en particulier en ce qui concerne les prix des matériaux,

**Considérant** que la réalisation de la phase diagnostic opérée par notre équipe de maîtrise d'œuvre a fait apparaître la nécessité d'intégrer au projet une nouvelle phase de travaux,

**Considérant** que lesdits travaux consistent soit, en de nouveaux travaux, notamment la reprise de l'intégralité des couvertures et de l'isolation des toitures de l'école maternelle, soit en une nouvelle phase de travaux touchant des zones du bâtiment initialement non prévues au stade des études de faisabilité,

**Considérant** que l'ensemble des crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024,

Monsieur le Maire revient sur le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Ce dernier indique qu'après la phase diagnostic, une nouvelle phase de travaux doit venir compléter le projet principal, tel que décrit ci-après et détaillé dans le chiffrage de l'équipe de maîtrise d'œuvre en phase « DIAG » annexé à la présente :

	Phase 1	HT	Phase 2	HT	Total
<b>Ecole Maternelle</b>	169 221 €		493 990 €		663 211 €
<b>Ecole Elémentaire</b>	421 900 €		31 000 €		452 900 €
<b>Total travaux H.T</b>	591 121 €		524 990 €		1 116 111 €
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	70 935 €		62 999 €		133 933 €
<b>Total opération</b>	662 056 €		587 989 €		1 250 044 €



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

Il est alors nécessaire de compléter la demande de subvention communale au titre du fonds vert.

Ci-après, le plan de financement :

Plan de financement	
Phase 1	
ETAT (fonds vert)	210 000
Region (Feder ou climaxion)	132 000
CEA	10 000
CEE	30 000
autofinancement	280 056
Phase 2	
ETAT (fonds vert)	157 497
CEA	100 000
CEE	30 000
Autofinancement	300 492
Besoin d'autofinancement	580 547
Prêt banque des territoires dispositif « intracting »	504 000
Trésorerie prévisionnelle	76 547

Ceci étant exposé,

Entendu les explications de Monsieur le maire,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **de confirmer** sa volonté de poursuivre le projet de rénovation globale des infrastructures scolaires de la commune de Wolfisheim
- **de valider** les augmentations du montant total de l'opération induites par l'introduction d'une phase 2 de travaux au projet pour un montant d'opération de 1 250 000 euros H.T.
- **d'adopter** le plan de financement présenté ci avant
- **de solliciter** l'état au titre du fonds vert pour une phase 2 de travaux d'un montant prévisionnel de 524 990 euros H.T. à hauteur de 30 % soit 157 497 euros.



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

- de solliciter les différents partenaires chacun en ce qui les concerne pour le subventionnement du projet,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN

**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

Accusé de réception en préfecture  
067-216705517-20240409-DCM09042024\_VAL-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Alice 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 10/2024 : Autorisation de programme, crédits de paiement pour la rénovation énergétique des écoles élémentaire et maternelle**

Le Maire expose que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les **Autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les **Crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du Budget.



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

Chaque Autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de L'Autorisation de Programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

**VU** l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales

**VU** la délibération du 03 octobre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier communal notamment partie 1 article E.

**VU** la délibération du 5 octobre 2021 d'engagement des communes dans le programme ACTEE-AMI SEQUOIA,

**VU** la délibération du 1<sup>er</sup> février 2022 portant demande de subvention pour l'opération de rénovation énergétique et thermique de bâtiments communaux,

**VU** l'audit de la société IMAEE en date du 18 octobre 2021,

**VU** les conclusions du cabinet d'architecte KALEOS sur l'audit de la société IMAEE,

**VU** les nouvelles estimations en phase DIAG du bureau d'étude ECADE faisant apparaître une hausse importante des travaux de rénovations des écoles communales.

**VU** l'avis positif des commissions réunies sur en date du 11 mars 2024 sur un montant d'opération de 1 250 000 euros.

**CONSIDERANT** la succession des crises dans le domaine énergétique.

**CONSIDERANT** les évolutions intervenues dans l'intervalle des études précitées, en particulier en ce qui concerne la consistance même de l'opération.

**CONSIDERANT** que le calendrier du projet s'oriente sur une opération s'étalant sur 2024 et 2025.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE**, au titre de l'année 2024, le programme d'une enveloppe prévisionnelle de 1 250 000 euros pour la **rénovation énergétique des écoles communales**.

**DECIDE** d'ouvrir les crédits de paiements suivants :

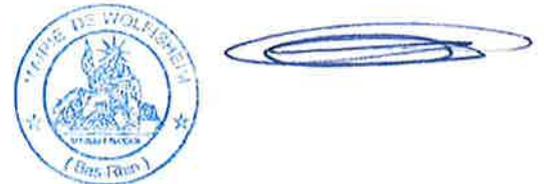
Opérations	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025
<b>Rénovation énergétique Ecole Élémentaire</b>		
<b>2031 honoraires</b>	40 180,00 €	26 787,00 €
<b>2318 travaux</b>	158 515,00 €	294 835,00 €
<b>Rénovation énergétique Ecole Maternelle</b>		
<b>2031 honoraires</b>	40 180,00 €	26 787,00 €
<b>2318 travaux</b>	232 124,00 €	431 087,00 €

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***





Adhère 6.11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 11/2024 : Convention Wolfi Jazz**

L'association « Wolfi'Jazz », régie par la loi du 1er juillet 1901, organise la 14<sup>ème</sup> édition du Festival Wolfi'Jazz, du 19 juin au 23 juin 2024.

Comme pour les éditions précédentes, la commune attribue une subvention à l'association, pour un montant de 20 000€ inscrite dans le budget primitif 2024.

Elle souhaite également valider les modalités par une convention renouvelée chaque année (en annexe). Le Maire rappelle que les sommes nécessaires à cette opération sont prévues dans le budget 2024 de la commune.

**VU** la délibération adoptant le budget primitif 2024 du 9 avril 2024,

**VU** la demande de l'association,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **VALIDE** la convention entre l'association Wolfi'Jazz et la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs.

Fait et délibéré les

Jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Delibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la séance**





Applicé le 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 12/2024 : Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'école de musique – Année scolaire 2023-2024**

**Vu** les articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres ;

**Vu** les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Wolfisheim comme l'une de ses communes membres ;

**Considérant** que la commune de Wolfisheim possède une école de musique pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole ;

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire ;



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **Sollicite** un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 9 463.04 €.
- **Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

067-216705517-20240409-DCM09042024\_EDM-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 13/2024 : Subvention collège Eckbolsheim Projet des éco-délégués**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la mise en place d'un Projet Educatif d'Excellence avec la Collectivité Européenne d'Alsace du nouveau collège d'Eckbolsheim, La commune de Wolfisheim a été sollicitée pour apporter son aide financière au projet :

« La santé environnementale pour les collégiens d'Eckbolsheim : nouveaux acteurs et formateurs du territoire scolaire »

La société « un demain vert », structure de l'Economie Sociale et Solidaire, qui est l'Assistant à la Maitrise d'Ouvrage de la CEA pour ce projet se chargera de :

- Développer la connaissance de différents acteurs du collègue d'Eckbolsheim en matière de santé environnementale
- Les accompagner dans la transmission de savoirs sur ces sujets.

Avec deux objectifs spécifiques :

- 1) La formation des éco-délégués du collège sur des thématiques de santé environnementale et les accompagner dans la création d'outils pédagogiques afin qu'ils puissent transmettre leurs connaissances aux autres élèves.
- 2) La formation des agents d'entretien et de maintenance du collège pour réduire leur exposition aux perturbateurs endocriniens et les orienter vers l'utilisation de produits ménagers écologiques.



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

Les communes de Wolfisheim et d'Eckbolsheim, communes de secteur du collège Katia et Maurice KRAFFT sont sollicitées à hauteur de 20% du montant du projet, soit 1641 euros.

Monsieur le Maire propose de répartir cette somme au prorata des élèves de chaque commune soit : 641€ pour la commune de Wolfisheim et 1000€ pour Eckbolsheim.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une subvention de 641€ afin de soutenir le projet « La santé environnementale pour les collégiens d'Eckbolsheim » à la société « un demain vert »

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

067-216705517-20240409-DCM09042024\_SUB-DE  
Date de téléttransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 14/2024 : Subvention pour les olympiades de lecture dans le cadre de Strasbourg Capitale du livre**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'inspection de l'éducation nationale, par l'intermédiaire de l'inspectrice de la Circonscription 4 de Strasbourg, organise les Olympiades de la Lecture.

Cet évènement à la croisée des Jeux olympiques 2024 et de « Strasbourg Capitale du livre », propose aux élèves du CP au CM2 de notre circonscription, de travailler sur la lecture à voix haute et d'en faire profiter un auditoire.

Ainsi, 3 classes de l'école Germain Muller participent à ce concours qui réunira 1300 élèves lors de la finale qui aura lieu le Jeudi 23 mai 2024 au Centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim.

L'organisation de cet évènement nécessitera un budget de 3500€ pour la location du matériel et l'achat de lots pour l'ensemble des participants.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 200€ à cet évènement.



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une subvention de 200€ afin de soutenir le projet « Les Olympiades de la Lecture » à La Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN

**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

067-216705517-20240409-DCM09042024\_OLY-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Affiché le 11.04.24

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 15/2024 : Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que la validité du bureau de l'association foncière venant à échéance, il est nécessaire de renouveler les membres de ce bureau.

Il précise qu'en application de l'article R 133-3 du Code Rural Livre I, il incombe au Conseil Municipal de désigner une liste de trois propriétaires exploitants ou non, dans le périmètre remembré.

**Article R133-3 art. 1**

*L'association est administrée par un bureau qui comprend :*

- a) Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui ;*
- b) Des propriétaires dont le nombre total est fixé par le préfet et qui sont désignés pour six ans, par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture après avis du Centre national de la propriété forestière, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier répondant aux conditions fixées au premier alinéa de l'article R. 121-18 ;*
- c) Un conseiller départemental ou, en Corse, un conseiller exécutif désigné par le président du conseil exécutif de Corse.*

*Dans le cas d'un aménagement foncier agricole et forestier intercommunal, le préfet fixe le nombre des propriétaires qui seront désignés au titre de chaque commune. Dans la même hypothèse ainsi que dans le cas*

Accusé de réception en préfecture  
067-216705517-20240409-DCM09042024\_AF-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

mentionné au premier alinéa de l'article L. 121-4, le maire de chaque commune concernée ou un conseiller municipal désigné par lui fait partie du bureau.

La désignation sera effectuée selon les formes habituelles en matière d'élection des délégués communaux.

Il est proposé la liste suivante :

	NOM	PRENOM	ADRESSE	STATUT
1	MEHN	André	15 rue de la Mairie	Titulaire
2	JUNG	Marlise	18 rue des Seigneurs	Titulaire
3	METZGER	Jean-Pierre	3 rue du Milieu	Titulaire
4	SCHEER	Jean-Claude	24 A rue de la Mairie	Suppléant
5	WINTZ	Alfred	30 A rue de la Mairie	Suppléant

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le tableau présenté dans la présente délibération

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la séance.**

Accusé de réception en préfecture  
03/04/2024 11:04:24  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Michele le 11.04.24



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 16/2024 : Mise à jour du tableau des effectifs suite à avancements de grade**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à des modifications du tableau des effectifs pour permettre l'évolution de carrière de trois agents :

Nb de postes	Anciens grades	Nouveaux grades	DHS	Date de nomination
1	Animateur Principal de 2 <sup>e</sup> classe	<b>Animateur Principal de 1<sup>e</sup> classe</b>	35h	01/07/2024
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	<b>Adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>e</sup> classe</b>	35h	01/07/2024
1	Adjoint administratif	<b>Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe</b>	35h	01/05/2024

Accusé de réception en préfecture  
067-216705517-20240409-DCM09042024\_EFF-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

Les anciens postes devenus vacants seront supprimés du tableau des effectifs, après nomination des agents.

Ces suppressions de poste ne font pas l'objet d'un avis préalable du Comité Social Territorial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

067-216705517-20240409-DCM09042024\_EFF-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Amiet le 11.04.24.

République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**COMMUNE DE WOLFISHEIM**  
**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024**

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

**Absents excusés et représentés** : M. Jean-Luc BROGER (procuration donnée à Mme Christelle HUSS), M. Christophe FRIESE (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à Mme Laurence MEYER)

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)** :

**Absent(s)** : Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Damien COCKENPOT

\*\*\*\*\*

**Point 17/2024 : Agrément des permissionnaires pour la chasse intercommunale**

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, la chasse intercommunale Oberwolfeck a été attribuée à Monsieur Jules LOYZANCE depuis le 1<sup>er</sup> février 2024.

Ce dernier, conformément au cahier des charges type des chasses communales propose une liste de permissionnaires, qu'il souhaiterait voir participer à ses sorties de chasse.

La Commission consultative intercommunale de la chasse s'est réunie en date du 20 mars 2024.

Cette dernière, après examen des pièces nécessaires à la complétude des dossiers des permissionnaires, a donné un avis positif sous réserve de la transmission de pièces complémentaires (références cynégétiques manquantes et attestations sur l'honneur non complètes pour certains).

Ladite liste est présentée en Conseil Municipal, afin que l'agrément nécessaire pour pratiquer la chasse sur le lot dont M. Loyzance à la charge, puisse leur être donné.

**Dès lors,**

**Vu** le Code de l'environnement notamment ses articles L420-1 à L429-40 ;

**Vu** le Cahier des charges type des chasses communales du 12 juin 2023 ;

Accusé de réception en préfecture  
067-216705517-20240409-DCM09042024\_CHA-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



République française – Département du Bas-Rhin  
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 avril 2024

**Vu** l'avis positif sous réserve de la transmission de pièces complémentaires (références cynégétiques manquantes et attestations sur l'honneur non complètes pour certains) de la part des permissionnaires, émis lors de la Commission consultative intercommunale de la chasse du 20 mars 2024 ;

**Vu** la levée des réserves à la suite de la réception des informations complémentaires ;

**Considérant** que les conseils municipaux doivent donner un agrément aux permissionnaires proposés par les détenteurs des baux de chasse ;

Ceci étant exposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide de donner l'agrément comme chasseurs permissionnaires pour la chasse intercommunale OBERWOLFECK à :**

- M. Daniel BENTZ
- M. Jean-Marc HAAG
- M. Florian HERTRICH
- M. Jean-Marie KINDER
- M. Eric LEBOLD
- M. Jean-Michel SCHWOERER
- M. Jean-Marie WEISSROCK
- M. Jean-Christophe ZIMMERMANN

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,  
Arnaud OSTERMANN



**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

067-216705517-20240409-DCM09042024\_CHA-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024